

BOURSES PARTICIPATION CONGRES Internes DES de MPR RÈGLEMENT

Comité Scientifique de la SOFMER, Février 2026

1. DÉFINITION

Plusieurs Bourses annuelles de soutien aux internes pour leur participation à des congrès sont offertes par la SOFMER aux internes DES de MPR, membres de la SOFMER et de l'AJMER, sous réserve de l'acceptation du dossier par le jury.

2. CONGRES CONCERNES en 2026

Pour l'année 2026 :

3 Bourses de 3000 euros maximum seront offertes pour la participation à un congrès international, dans le champ de la MPR.

10 Bourses de 1000 euros maximum seront offertes pour la participation au 41^e congrès de la SOFMER (les 23, 24, 25 septembre 2026) Palais du Pharo de Marseille.

3. CRITERES D'ELIGIBILITES

- Internes inscrit(es) en DES de MPR en cours de formation et en fonction, ou en année recherche
- Membre à jour de cotisation de la SOFMER et de l'AJMER pour l'année en cours
- Ayant une communication orale ou écrite **acceptée** au congrès **en tant que premier auteur** et participation effective à ce congrès

4. MODALITES DE SELECTION & SOUMISSION

- Dépôt d'un dossier par mail à secretariatSOFMER@gmail.com :

1. *Objet du mail : bourse soutien internes congrès internationaux*
2. *CV du candidat (max deux pages),*
3. *Titre de la communication,*
4. *Type de communication (communication orale ou communication affichée),*
5. *Double du courrier ou du mail attestant de l'acceptation de l'abstract,*
6. *Version intégrale de l'abstract soumis,*
7. *Attestation cotisation SOFMER 2026 et attestation cotisation AJMER 2025/2026*

- Deadline de soumission des candidatures **pour les congrès internationaux** : **au plus tard 1 mois avant le début du congrès concerné**

- Deadline de soumission des candidatures **pour le 41^e congrès de la SOFMER** -

Palais du Pharo de Marseille (les 23 24 25 SEPTEMBRE 2026) : **le vendredi 24 Juillet 2026**

- Sélection par un jury de cinq personnes, constitué : du Président du Comité scientifique de la SOFMER, du Président des Bourses et Prix de la SOFMER, d'un(e) représentant(e) de la SOFMER, d'un(e) représentant(e) interne désigné(e) par l'AJMER et d'un(e) représentant(e) CCA de MPR.

5. CAS PARTICULIERS

Si le candidat a plusieurs communications acceptées pour le congrès, celui-ci ne pourra exposer qu'un seul abstract lors de sa candidature (**une seule candidature par interne**) MAIS devra préciser dans son dossier le nombre et les titres de toutes ses communications acceptées.

6. ATTRIBUTIONS

- Les résultats :

Pour les candidatures **pour les congrès internationaux**, les résultats seront annoncés aux lauréats dans le mois qui suit le dépôt de la candidature.

Pour les candidatures **pour le 41^e congrès de la SOFMER** - Palais du Pharo de Marseille (les 23 24 25 SEPTEMBRE 2026), les résultats seront annoncés aux lauréats courant du mois d'Août 2026.

- Si le lauréat n'envisage plus de participation active au congrès pour lequel il a obtenu la Bourse, il doit se désister en informant secretariatSOFMER@gmail.com. La Bourse pourra ainsi être attribuée à un autre candidat.

- En fonction de la qualité des dossiers reçus, la SOFMER se réserve le droit ne pas attribuer toutes les Bourses.

7. DROITS ET DEVOIR DES LAUREATS

La SOFMER s'engage à défrayer les candidats retenus, à l'issue du congrès sur justificatifs des frais engagés, de l'attestation de participation et d'une copie de la présentation (communication orale ou communication affichée), pour un montant maximal de 3000 euros pour les congrès internationaux, et de 1000 euros pour le 41^e congrès de la SOFMER :

- Frais de déplacement (hors indemnité kilométrique)
- Frais d'inscription
- Frais d'hébergement (hors frais de repas)

Les internes lauréats s'engagent à apposer le logo SOFMER sur leur poster/présentation orale et à remercier la SOFMER pour le soutien apporté. En cas de non-respect de cette clause, la SOFMER se réserve le droit de demander le remboursement au lauréat du montant partiel ou total de la Bourse.